

## Mentions d'information – protection des données personnelles

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) traite des données à caractère personnel pour le compte du Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre du dispositif du chèque énergie. Le traitement permet :

- ✓ de vérifier l'éligibilité au dispositif d'aide et de calculer le montant à verser,
- ✓ d'assurer la gestion, le contrôle et l'évaluation des dispositifs concernés,
- ✓ d'éditer le chèque énergie et de le transmettre au bénéficiaire.

**Ce traitement est réalisé sur le fondement des points c) et e) de l'article 6.1** du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD).

Les données personnelles vous concernant sont collectées via le portail <https://portail-impl.asp-public.fr>. En l'absence de fourniture de ces données, l'ASP ne pourra verser l'aide concernée.

Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités prévues et en respect des durées fixées par le droit français (soit 10 ans maximum).

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'accès, de rectification et de limitation des données vous concernant. Le traitement répondant à une obligation légale, les droits d'opposition et d'effacement ne sont pas applicables.

Pour exercer vos droits ou pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter l'ASP :

- par courrier adressé à :

Agence de Services et de Paiement  
Délégué à la protection des données  
Direction générale / MGSSI  
2, rue du Maupas  
87040 Limoges Cedex 01

- par courriel à :

protectiondesdonnees@asp-public.fr

Toute demande devra être accompagnée de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Si vous estimez, après avoir contacté l'ASP, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.